

CONSEIL D'ADMINISTRATION OUVERT AUX PRÉSIDENTS DE LIGUES

MARDI 10 NOVEMBRE 2020 - 18H30/20H45

Membres présents	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, BOISSIERE Daniel, BOURON Luc, BUNIET Jean Michel, BUSSIERE Anne, CHABANNES Emmanuel, CORDIER Yves, COURPRON Alain, DIZIER Séverine, DUPONT Anne Charlotte, EXBRAYAT Michel, FRIZZA Dominique, GEFFROY Christine, GODEL Pascal, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, GROSSETETE Jean Marc, LAPARADE Jacques, LEGRAND Christophe, LENORMANT Anne Cécile, LESCURE Philippe, MANTELLI Thomas, MARET Bénédicte, MEYER Bertrand, MONSERRAT Michelle, OREGGIA Gérard, PY Alexandre, SAEZ Eric, SERRANO Didier, SIMON Hervé, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invités	SAGARY Dominique, Association Colosse aux pieds d'Argile
Invités en tant que Président.e de Ligue	DINANE Félix, DUCHATEAU Olivier, DUTHILLEUL Jean Paul, GAUTHIER Jean Jacques, LOUISE Axel, MAIRE Denis, MOUSSEL René, PAULA Manuel, PORCHER Patrick
Invités à titre consultatif	BRAHIM Narjess, FRITSCH Guillaume, MAZE Benjamin, SAINT JEAN Bernard
Absents/ excusés	MEUNIER Eric

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*
(...)
 - *Par anticipation de manière individuelle :*
(...)
Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;
Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..
Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il confie la parole à Pierre BIGOT, Secrétaire Général.

1. Sujet de fond présentation : 18h30/19h00	2
1.1. Colosse aux Pieds d'Argile / Violences sexuelles (Dominique SAGARY)	2
2. Décisions à prendre :	3
2.1. AG Élective et Soirée de Gala	3
2.2. Pénalités licence / Pénalités affiliation tardive	5
2.3. Prolongation Pass club lancés avant le confinement	6
2.4. CNRS : Modification de la RS 2021	6
3. Point d'informations / questions diverses	7
3.1. Calendrier des Epreuves Nationales 2021	7

1. Sujet de fond présentation : 18h30/19h00

1.1. Colosse aux Pieds d'Argile / Violences sexuelles (Dominique SAGARY)

Dominique Sagary accompagné de Monsieur Latournerie, intervenant régional Île-de-France de l'association Colosse aux pieds d'argile, présente un point d'avancement du plan de prévention dans la lutte contre les violences sexuelles dans le triathlon.

Ce qui a déjà été fait :

- Recueil des personnes contrôlables sur l'honorabilité lors de la prise de licences (éducateurs professionnels, bénévoles et exploitant d'EAPS*)
- Sensibilisations auprès du CA Fédéral et Présidents de Ligue sur les violences sexuelles lors de la présentation du plan de prévention et de lutte
- Mise en place d'informations sur la page d'accueil du site web fédéral et des ligues par un bouton unique "VIOLENCES.. Parlons-en!"
- Sensibilisation et Communication aux Clubs et Licenciés.ées via des newsletters de ce qu'il faut savoir sur les violences sexuelles,
- Sensibilisation de ce qu'il faut savoir sur les violences sexuelles auprès des Clubs candidats aux labels "école de Triathlon"
- Mise en place d'une chaîne d'accompagnement des victimes et des témoins,
- Insertion d'informations liées aux violences sexuelles dans le module "savoir être" des formations fédérales



Ce qu'il reste à faire :

- Sensibiliser, INFORMER encore.... TOUS LES ACTEURS DU TRIATHLON (élus nationaux et régionaux dirigeants de Clubs, éducateurs, athlètes (tous niveaux), structures d'entraînements, parents de jeunes athlètes...)

Monsieur Latournerie présente aux membres du Conseil d'Administration et aux Présidents de ligues l'association Colosse aux Pieds d'Argile.

Philippe Lescure remercie l'association et Dominique Sagary pour leurs travaux, la mise en place de la convention et leur engagement pour ce sujet extrêmement important.

Le conseil d'administration valide le principe de signature d'une convention entre l'association colosse aux pieds d'argiles et la F.F.TRI..

2. Décisions à prendre :

2.1. AG Élective et Soirée de Gala

Compte tenu de la mise en place d'une nouvelle période de confinement, du 30 octobre au 1er décembre 2020, Pierre Bigot, secrétaire général propose au Conseil d'Administration de :

- **Reporter la soirée de Gala à 2021, une fois que la situation sanitaire le permettrait,**
- **Tenir l'assemblée générale élective à la date prévue, le 12 décembre 2020, mais de façon dématérialisée. La prorogation du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 est nécessaire. Le CNOSF a demandé sa prorogation au ministère le 6 Novembre 2020.**

Philippe Lescure rappelle aux membres du Conseil d'Administration la nécessité d'exercer leur fonction d'administrateur fédéral sur ce sujet et de ne pas intervenir ou se positionner en fonction de leur statut potentiel de candidat-e-s sur liste, dans l'intérêt général de la fédération.

Il rappelle que la date du 12 décembre 2020 est une date constante, décidée très en amont et qui a déjà été validée par le Conseil d'Administration.

Il ajoute qu'il a pris récemment plusieurs avis de personnalités éminentes du mouvement sportif afin de disposer de tous les éléments pouvant conduire à la meilleure décision pour la fédération.

Alain Courpron, Président de la Commission Nationale Financière, rappelle que cette décision a été validée par deux fois par le Conseil d'Administration et que la situation sanitaire sera vraisemblablement identique à celle d'aujourd'hui sur la période du 12 décembre. Par ailleurs, il attire l'attention sur la situation financière fédérale et précise qu'en 2021, compte tenu notamment de l'impact négatif actuel de prises de licences (-25% à ce jour), il ne serait pas sage de reporter cette AG, physique, en 2021. Il lui semble nécessaire que la nouvelle équipe élue, quelle qu'elle soit, puisse prendre le plus rapidement possible ses fonctions, puisqu'elle sera en charge, in fine, de traiter les conséquences économiques très importantes de la crise sanitaire

pour notre Fédération, ceci sans retirer bien sûr à l'équipe sortante tous les mérites qui lui reviennent pour sa gestion jusqu'au 31 décembre 2020.

Bertrand Meyer partage les avis de Philippe Lescure et Alain Courpron et demande au CA de faire preuve de bon sens et de ne pas reporter cette AG à 2021 notamment pour une notion de "survie". Il convient que la nouvelle équipe soit en place au 01 janvier 2021 et que la trajectoire soit visible pour nos licenciés.

Andrée Vidil informe que la ligue Bretagne connaît actuellement des difficultés relatives à l'organisation de son AG qui s'est tenue en décembre 2019 et qui remet en cause, notamment, l'élection des représentants de clubs de la ligue. Elle précise qu'elle a demandé le report de cette AG électorale de la F.F.TRI. afin de pouvoir organiser une nouvelle AG de ligue et réélire ses représentants de clubs. Elle précise donc que si l'AG électorale est maintenue au 12 décembre, la ligue Bretagne ne pourra pas voter.

Michelle Monserat souhaite reporter cette AG électorale pour ne pas la tenir en visioconférence et maintenir un lien démocratique et social à la F.F.TRI.. Elle estime que les représentants des clubs élus il y a plusieurs mois doivent maintenant être réélus dans un souci de meilleure démocratie.

Jean Michel Buniet s'interroge sur le système de vote à distance et demande si le Ministère a certifié un système de vote garantissant l'anonymat total, notamment pour les votes de personnes, à bulletin secret. Pierre Bigot répond qu'il n'y a pas de certification officielle à ce jour car il n'y pas de normes. Il garantit que la société QUIZZBOX, elle, certifie son système qui garantit une totale confidentialité des votes, utilisé par de nombreuses fédérations et validé par le Ministère.

Alexandre PY rappelle qu'à ce jour l'AG dématérialisée n'est pas possible sans décret. Philippe Lescure répond que ce vote est soumis bien entendu à la parution de ce nouveau décret qui devrait sortir au même moment que la promulgation de la loi.

Christophe Legrand informe que le COSMOS tiendra son AG dématérialisée début décembre. Il précise que la situation sanitaire ne sera peut être pas meilleure en avril 2021 et qu'une AG physique ne pourrait peut être pas se tenir.

Bénédict Maret estime qu'il y a dans la démarche un déni de démocratie et ne cautionne pas le fait de demander une nouvelle fois au CA de se positionner à nouveau malgré le contexte sanitaire et malgré les arguments avancés.

Thomas Mantelli préférerait une AG courant février afin de ne pas s'approcher de la date limite possible pour les élections.

Anne Charlotte Dupont, médecin fédéral, rappelle que la situation est grave, très tendue sur le plan sanitaire et que la fin de l'année va être très difficile.

Emmanuel Chabannes rappelle que juridiquement, les déplacements inter régions sont interdits depuis le début du confinement. Il est donc impossible de faire campagne. Il rappelle que celle-ci a été officiellement lancée à compter de la promulgation des listes par la Commission Nationale des Opérations Électorales. Ces listes ont été validées le 29 octobre pour un début de confinement le 30 octobre. Aussi, il était interdit aux membres du CA de faire campagne avant la validation de ces listes. Il estime donc que cette AG du 12 décembre se tiendra, par voie de

conséquence, sans campagne électorale. Il prend l'exemple de la Fédération Française de Tennis, qui elle, dans une situation similaire à celle de la F.F.TRI., a décidé de décaler son AG en 2021.

Il prend également l'exemple des élections départementales et régionales qui, sur proposition de Jean Louis Debré, chargé d'étudier ce report, devraient être reportées au mois de juin 2021. Emmanuel Chabannes demande donc le report de l'élection puisque la campagne n'a pas pu être effective. Pour ce qui concerne la prise de fonction de la nouvelle équipe au 01 janvier 2021, il répond que l'équipe actuelle a des dossiers importants en termes de RH à gérer autant que des dossiers financiers et rappelle que l'équipe en place actuellement assume ses missions et les assumera jusqu'au bout du mandat. Il n'y a donc pas d'urgence à tenir une AG électorale dématérialisée, le principe de continuité étant avancé. Enfin, il estime que prendre une décision sur d'éventuelles difficultés est impossible à ce stade. Il précise que selon lui, le calendrier qui a été voté il y a quelques mois n'est pas démocratique compte tenu de nos textes qui sont en contradiction avec celle-ci. Il demande au CA de bien vouloir reporter cette AG en 2021.

Philippe Lescure répond que plusieurs institutions du monde du sport maintiennent également leur AG et cite notamment le World Triathlon qui a choisi de maintenir sa date d'AG électorale dématérialisée. Il rappelle que le calendrier qui avait été établi l'avait été en parfaite corrélation avec les textes fédéraux et dans le strict respect de ceux-ci et des statuts notamment.

Hervé Simon demande si la procédure électorale est inchangée en cas de report. Philippe Lescure répond que la procédure devrait être entièrement actualisée et qu'il pourrait donc y avoir d'autres candidats ou amener à une modification des listes actuelles. Pour ce qui concerne les représentants de clubs, ils devraient alors être réélus dans le cadre de nouvelles assemblées générales de ligues.

Didier Serrano souhaite revenir sur les propos d'Emmanuel Chabannes et notamment sur l'impossibilité selon lui de faire campagne. Il estime que l'égalité entre les candidats et les deux listes sont entièrement respectées. Compte tenu du contexte particulier, il convient de s'adapter à la situation, d'utiliser les moyens modernes pour faire campagne.

Gérard Oreggia estime que cette campagne particulière nous démontrera à quel point les candidats s'adapteront et feront partager leurs programmes dans cette période compliquée durant laquelle les déplacements sont interdits. Pour ce qui concerne les élections départementales et régionales qui seraient éventuellement reportées, le vote par correspondance est anticonstitutionnel contrairement à ce qu'il est possible dans les fédérations. Cet argument n'est donc pas recevable selon lui. Il souhaite que la date du 12 décembre soit maintenue sous réserve de la sortie du décret qui est en cours.

Cédric Gosse rappelle les impacts de cette crise qui jouent sur le côté sportif et le côté financier. Il défend l'idée que quel que soit l'équipe il est important qu'une nouvelle équipe soit en place rapidement pour relever les défis sportifs et économiques. La mise en place d'une transition en milieu d'année 2021 serait compliquée compte tenu de ces éléments.

Le Conseil d'Administration valide à la majorité (18 Pour, 11 Contre et 2 abstentions) le maintien de la date de l'Assemblée Générale Électorale au 12 décembre 2020, en visioconférence sous réserve de la promulgation du décret.

2.2. Pénalités licence / Pénalités affiliation tardive

Compte tenu de la mise en place d'une nouvelle période de confinement, du 30 octobre au 1er décembre 2020, à minima, le BE propose au CA d'examiner la possibilité de reporter la date d'application de la pénalité pour renouvellement tardif de licence (à partir du 1er janvier 2021) et la date d'application de la pénalité pour ré affiliation tardive de club (à partir du 1er novembre 2020).

Si les montants des pénalités relèvent de la compétence de l'Assemblée Générale, la date d'application de ces pénalités relève de la compétence du Conseil d'Administration dans la mesure où il est nécessaire de modifier la Réglementation Sportive.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le fait de reporter la date d'application de ces deux pénalités au 1er juin 2021.

2.3. Prolongation Pass club lancés avant le confinement

Les personnes ayant pris un pass club sur la période d'octobre/novembre ne peuvent pas en profiter pleinement compte tenu de la mise en place d'une nouvelle période de confinement, du 30 octobre au 1er décembre 2020, à minima.

La règle en place (cf réglementation sportive) est qu'une personne ne peut utiliser un pass club qu'une seule fois dans sa vie. Compte tenu du contexte sanitaire, il est proposé de mettre en place une exception pour les personnes ayant pris un pass en octobre / novembre soit en prolongeant la période de validité du pass, soit en leur permettant d'en reprendre un ultérieurement.

Le Conseil d'Administration valide cette proposition à l'unanimité.

2.4. CNRS : Modification de la RS 2021

Bertrand Meye, Président de la Commission, rappelle les dernières modifications qui ont été validées en CA :

Le Conseil d'Administration du 28 septembre 2019 a validé la modification de la réglementation sportive visant à confier aux ligues régionales le traitement des demandes de dérogations (hors épreuves sélectives, championnat départemental, championnat national).

Le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020 a validé à l'unanimité la proposition de modification de la réglementation sportive visant à limiter les dérogations aux seules règles de course et aux règles spécifiques (chap 6 et 7), les règles relatives à la sécurité des participants ne pouvant pas faire l'objet de dérogation :

La Commission Nationale de la Réglementation Sportive a sollicité le BE pour présenter au Conseil d'Administration une nouvelle modification :

"Le traitement des demandes de dérogations est confié aux Ligues Régionales (hors épreuves sélectives, championnat départemental, championnat national). Les demandes de dérogations peuvent uniquement porter sur l'ensemble des règles qui sont surlignées."

Philippe Lescure remercie les membres de la CNRS et son Président pour le travail considérable accompli. Néanmoins, il estime qu'il n'est pas opportun d'examiner ces demandes de modifications en cette fin de mandature et compte tenu de la mise en place de la nouvelle équipe très prochainement. Le président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir reporter l'analyse de ces textes point par point en 2021.

Thomas Mantelli fait part de son désaccord et rappelle que ces modifications font suite à une demande du dernier CA qui souhaitait étudier ces modifications dans un avenir proche. Il demande donc que ces modifications soient traitées dès le premier CA de la nouvelle équipe en janvier 2021.

Le Conseil d'Administration valide à la majorité (21 Pour, 1 Contre et 5 abstentions) le report des demandes de modifications de la Réglementation Sportive 2021 après l'Assemblée Générale Elective.

3. Point d'informations / questions diverses

3.1. Calendrier des Epreuves Nationales 2021

Le calendrier des épreuves nationales validé par la Commission des Epreuves Nationale est présenté ci-dessous pour information :

Grand Prix F.F.TRI de Triathlon :

Etape 1 : CHÂTEAUROUX (36) - 15 MAI 2021

Etape 2 : DUNKERQUE (59) - 20 JUIN 2021

Etape 3 : METZ (57) - 04 JUILLET 2021

Etape 4 : QUIBERON (56) - 05 SEPTEMBRE 2021

Finale : SAINT JEAN DE MONTS (85) - 12 SEPTEMBRE 2021

Division 2 de Triathlon :

Etape 1 : CHÂTEAUROUX (36) - 15 MAI 2021

Etape 2 : METZ (57) - 04 JUILLET 2021

Etape 3 : QUIBERON (56) - 05 SEPTEMBRE 2021

Finale : SAINT JEAN DE MONTS (85) - 12 SEPTEMBRE 2021

Division 3 de Triathlon :

1/2 Finale - Zone Est : BESANÇON (25) - 13 JUIN 2021

1/2 Finale - Zone Nord : FOURMIES (59) - 12 JUIN 2021

1/2 Finale - Zone Sud-Est : ORANGE (84) - 11 JUILLET 2021

1/2 Finale - Zone Sud-Ouest : *En discussion*

1/2 Finale - Zone Centre-Ouest : LA ROCHE SUR YON (25) - 13 JUIN 2021

Finale : *En discussion*

Grand Prix F.F.TRI de Duathlon :

Etape 1 : **VALENCE (26) - 18 AVRIL 2021**

Etape 2 : **SAINT AVERTIN (37) - 25 AVRIL 2021**

Etape 3 : **PARTHENAY (79) - 30 MAI 2021**

Etape 4 : **PAILLEN COURT (59) - 11 JUILLET 2021**

Finale : **CHÂTEAURoux (36) - 19 SEPTEMBRE 2021**

Division 2 de Duathlon :

Etape 1 : **SAINT AVERTIN (37) - 25 AVRIL 2021**

Etape 2 : **PARTHENAY (79) - 30 MAI 2021**

Etape 3 : **PAILLEN COURT (59) - 11 JUILLET 2021**

Finale : **CHÂTEAURoux (36) - 19 SEPTEMBRE 2021**

Division 3 de Duathlon :

1/2 Finale - Zone Est : **BESANÇON (25) - 13 JUIN 2021**

1/2 Finale - Zone Nord : *En discussion*

1/2 Finale - Zone Sud-Est : **VALENCE (26) - 18 AVRIL 2021**

1/2 Finale - Zone Sud-Ouest : **PARTHENAY (79) - 30 MAI 2021**

1/2 Finale - Zone Centre-Ouest : **SAINT AVERTIN (37) - 25 AVRIL 2021**

Finale : **CHÂTEAURoux (36) - 19 SEPTEMBRE 2021**

Individuel Distance S de Triathlon :

PONTIVY (56) - 05 JUIN 2021

Individuel Distance L de Triathlon :

En discussion

Relais Mixte de Triathlon :

CHÂTEAURoux (36) - 16 MAI 2021

Individuel Jeunes de Triathlon :

1/2 Finale - Zone Est : **SAULXURES SUR MOSELOTTE (88) - 23 MAI 2021**

1/2 Finale - Zone Nord : **VERNEUIL (78) - 23 MAI 2021**

1/2 Finale - Zone Sud-Est : **DIGNES-LES-BAINS (04) - 23 MAI 2021**

1/2 Finale - Zone Sud-Ouest : *En discussion - 23 MAI 2021*

1/2 Finale - Zone Centre-Ouest : *En discussion - 23 MAI 2021*

Finale : **PONTIVY (56) - 06 JUIN 2021**

Ligues Régionales de Triathlon :

ANGERS (49) - 18 JUILLET 2021

Individuel de Cross-Triathlon :

En discussion

Individuel de Paratriathlon :

SAINT JEAN DE MONTS (85) - 12 SEPTEMBRE 2021

Individuel Distance S de Duathlon :

NOYON (60) - *Date en cours de validation*

Individuel Distance L de Duathlon :
DOUAI (59) - 25 AVRIL 2021

Individuel Jeunes de Duathlon :
NOYON (60) - *Date en cours de validation*

Individuel d'Aquathlon :
ANGERS (49) - 17 JUILLET 2021

Bike & Run :
En discussion

Coupe de France des Clubs de Triathlon & Duathlon :
En discussion

Swimrun :
En discussion - mission swimrun

Raids - Jeunes :
DORDOGNE (24) - 24 & 25 AVRIL 2021

Raids - Adultes :
LOT (46) - 23 & 24 OCTOBRE 2021

Philippe Lescure propose de traiter les points d'informations restant à l'occasion d'une prochaine réunion de CA qui se tiendra avant l'Assemblée Générale électorale.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général